



**Conseil d'administration  
du programme des Nations Unies  
pour l'environnement**



Distr.  
GENERALE

UNEP/HLC/5/3  
4 février 2001

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

---

COMITE DE HAUT NIVEAU COMPOSE  
DE MINISTRES ET DE HAUTS FONCTIONNAIRES  
Cinquième réunion  
Nairobi, 4 février 2001

**RAPPORT DU COMITE DE HAUT NIVEAU COMPOSE DE MINISTRES ET DE HAUTS  
FONCTIONNAIRES SUR LES TRAVAUX DE SA CINQUIEME REUNION**

Introduction

1. La cinquième réunion du Comité de haut niveau composé de ministres et de hauts fonctionnaires, créé par le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) dans sa décision 19/32 du 4 avril 1997, s'est tenue à Nairobi, le 4 février 2001.

**I. OUVERTURE DE LA REUNION**

2. La réunion a été ouverte le dimanche 4 février 2001, à 16 heures, par M. Francis Nhema, Ministre de l'environnement et du tourisme du Zimbabwe, Président du Comité de haut niveau composé de ministres et de hauts fonctionnaires.

3. Après les remarques liminaires du Président, le Comité a entendu M. Klaus Töpfer, Directeur exécutif du PNUE, qui a souhaité la bienvenue aux participants à la cinquième réunion du Comité. M. Töpfer a présenté comme suit le mandat du Comité, qui est défini dans la décision 19/32 du Conseil d'administration :

a) Examiner le programme international en matière d'environnement et formuler à l'intention du Conseil d'administration des recommandations concernant les grandes orientations;

b) Fournir des conseils et donner des instructions au Directeur exécutif concernant les nouvelles questions écologiques entre les sessions du Conseil d'administration, afin que le PNUE puisse prendre des mesures en temps voulu;

c) Favoriser la collaboration et la coopération entre le PNUE et les autres organes multilatéraux compétents, ainsi que les conventions relatives à l'environnement et leurs secrétariats;

d) Aider le Directeur exécutif à mobiliser des ressources financières suffisantes et prévisibles à l'intention du PNUE pour assurer l'exécution du programme écologique mondial approuvé par le Conseil d'administration.

4. M. Töpfer a rappelé qu'à la suite de l'adoption de cette décision, quatre réunions du Comité s'étaient tenues depuis juin 1997, à New York, Nairobi, Buenos Aires et Bonn. En outre, tout récemment, une réunion du Bureau avait eu lieu à Genève, le 2 avril 2000, à l'aimable invitation de M. Philippe Roch. Toutes ces réunions avaient été cordiales et avaient fourni des orientations précieuses au Directeur exécutif et au secrétariat.

5. Si le Comité de haut niveau travaillait avec efficacité et efficience, les débats de l'Assemblée générale sur l'environnement et les établissements humains avaient aussi progressé. A la suite d'une discussion approfondie, au cours de laquelle il avait été dûment tenu compte des vues exprimées par le Conseil d'administration, l'Assemblée générale avait adopté la résolution 53/242 le 28 juillet 1999 au sujet du rapport du Secrétaire général sur l'environnement et les établissements humains. Dans cette résolution, il était pris note avec satisfaction de la proposition tendant à ce qu'un forum mondial sur l'environnement ait lieu chaque année au niveau ministériel, ce forum étant constitué par le Conseil d'administration du PNUE les années où celui-ci tient une session ordinaire et le forum tenant lieu de session extraordinaire du Conseil d'administration les autres années. Il permettrait aux participants d'examiner les questions importantes et nouvelles qui se posent dans le domaine de l'environnement. Dans cette résolution fondamentale, un résultat important avait été obtenu en ce qui concerne la fréquence des réunions au niveau décisionnel et la tenue, en même temps, de réunions à un niveau élevé ou ministériel. En application de cette résolution, le premier et fructueux Forum ministériel mondial sur l'environnement/sixième session extraordinaire du Conseil d'administration avait eu lieu à Malmö, du 29 au 31 mai 2000. C'est à la lumière de ce qui précède que le Comité examinerait le rapport figurant dans les documents dont il est saisi.

## II. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION DES TRAVAUX DE LA REUNION

### A. Participation

6. A la réunion ont participé les membres ci-après du Comité, qui avaient été élus par le Conseil d'administration à sa vingtième session, le 5 février 1999, sur la base des candidatures proposées par leurs groupes régionaux respectifs, pour siéger au Comité de haut niveau composé de ministres et de hauts fonctionnaires, conformément au paragraphe b) de la décision 19/32 du Conseil d'administration en date du 4 avril 1997 : Algérie, Allemagne, Argentine, Bangladesh, Brésil, Canada, Chine, Cuba, Danemark, Fédération de Russie, Finlande, France, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Japon, Kenya, Mexique, Nigéria, Ouganda, Pérou, Pologne, Portugal, Roumanie, Suisse, Thaïlande, Turquie et Zimbabwe.

7. Les Etats Membres ci-après de l'Organisation des Nations Unies étaient représentés par des observateurs : Afrique du Sud, Arabie saoudite, Australie, Barbade, Botswana, Burkina Faso, Colombie, Côte d'Ivoire, Egypte, Etats-Unis d'Amérique, Gambie, Honduras, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Lettonie, Maurice, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Philippines, République centrafricaine, Rwanda, Soudan et Suède.

8. La Communauté européenne était également représentée.
9. Des représentants des organisations intergouvernementales ci-après ont participé à la réunion : Commission du Bassin du lac Tchad et Secrétariat général du Conseil de l'Union européenne.
10. Des représentants des organisations non gouvernementales ci-après étaient également présents à la réunion : Bayer AG, Euro Chlor, Greenpeace International et Verband der Chemischen Industrie.
11. La liste complète des participants figure dans le document UNEP/HLC/5/INF/2.

#### B. Bureau

12. Le Bureau avait la composition suivante :

Président : M. Francis Nhema (Zimbabwe)

Vice-Présidents : M. Wang Zhijia (Chine)  
M. Janusz Radziejowski (Pologne)  
M. Tyrone Barker (Barbade) (représentant M. Rawle Cyprian Eastmond (Barbade))

Rapporteur : Mme Manuela Jost (Suisse) (représentant M. Philippe Roch (Suisse))

#### C. Adoption de l'ordre du jour

13. Le Comité a adopté l'ordre du jour ci-après sur la base de l'ordre du jour provisoire distribué sous la cote UNEP/HLC/5/1 :

1. Ouverture de la réunion.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la réunion.
3. Examen de l'avenir du Comité de haut niveau composé de ministres et de hauts fonctionnaires.
4. Questions diverses.
5. Adoption du rapport de la réunion.
6. Clôture de la réunion.

#### D. Organisation des travaux

14. Le Comité a décidé que tous les points de l'ordre du jour seraient examinés en séance plénière.

E. Documentation

15. La liste des documents dont le Comité de haut niveau composé de ministres et de hauts fonctionnaires était saisi à sa cinquième réunion figure dans l'annexe II ci-après.

III. EXAMEN DE L'AVENIR DU COMITE DE HAUT NIVEAU COMPOSE  
DE MINISTRES ET DE HAUTS FONCTIONNAIRES

16. Sous ce point, le Directeur exécutif a présenté son rapport sur l'avenir du Comité de haut niveau composé de ministres et de hauts fonctionnaires, lequel figure sous la cote UNEP/HLC/5/2.

17. Se référant à la décision 19/32 du Conseil d'administration, il a rappelé que le Conseil avait décidé que la structure de direction établie par cette décision serait réexaminée à sa vingt et unième session, afin d'en évaluer l'efficacité compte tenu des conclusions pertinentes qui auraient pu être tirées de la réforme du système des Nations Unies. Conformément à cette décision, et compte tenu de l'institutionnalisation du Forum ministériel mondial sur l'environnement, il y avait lieu d'examiner la question de l'avenir du Comité de haut niveau. Le secrétariat proposait au Comité de se pencher sur cette question.

18. Le Directeur exécutif a fait un bref rappel des circonstances et de l'historique de l'évolution récente des structures de direction du PNUE, s'agissant non seulement du Comité de haut niveau composé de ministres et de hauts fonctionnaires mais également du Comité des représentants permanents, dans le cadre du processus de réforme engagé à l'ONU. Le secrétariat comptait recevoir des orientations et des conseils des participants concernant l'examen de la structure de direction du PNUE, et en particulier l'avenir du Comité de haut niveau.

19. Le Directeur exécutif a exprimé sa profonde gratitude aux membres du Bureau du Comité, qui avaient travaillé en étroite collaboration avec le secrétariat et avaient fourni des orientations précieuses pour les travaux du Comité. Il a tout particulièrement remercié M. Philippe Roch (Suisse), qui était membre du Bureau depuis la création du Comité. Sans son aide et sa prévenance, le secrétariat n'aurait jamais pu conduire les réunions du Comité de haut niveau, lesquelles avaient permis d'enregistrer des résultats spectaculaires.

20. En conclusion, le Directeur exécutif a invité le Comité à prendre une décision sur la recommandation à formuler à la vingt et unième session du Conseil d'administration/au Forum ministériel mondial sur l'environnement. Le Comité de haut niveau composé de ministres et de hauts fonctionnaires avait fait du bon travail jusque là et s'était sans doute possible acquitté de sa mission. Fort de ses acquis, il n'hésiterait pas à prendre les devants s'il estimait qu'il y avait lieu de mettre honorablement un terme à ses travaux. Telle était la mission dont étaient investis les participants à cette réunion.

21. Au cours du débat, la plupart des intervenants ont salué le travail accompli par le Comité de haut niveau au cours des trois dernières années. On a fait observer que le Comité s'était acquitté avec succès de son mandat en supervisant l'administration du PNUE, en assurant une certaine stabilité pendant une période délicate de réformes et de mutation de l'organisation et en

apportant une contribution politique à un niveau élevé sur les questions de fond. Les membres du Bureau du Comité ont également été félicités pour le rôle qu'ils avaient joué. Un représentant, s'exprimant au nom d'une organisation régionale d'intégration économique, a tout particulièrement rendu hommage à l'action de l'un des membres du Bureau, M. Philippe Roch (Suisse).

22. D'aucuns ont fait valoir que, depuis la création du Comité de haut niveau, la structure de direction du PNUE avait évolué positivement. Suite à la décision 19/32 du Conseil d'administration, le mandat du Comité des représentants permanents avait été redéfini s'agissant de l'examen de l'application des décisions du Conseil. Il était nécessaire d'assurer la poursuite du renforcement et le maintien du fonctionnement du Comité des représentants permanents pour qu'il constitue un organe intersessions efficace et permette d'assurer la liaison avec les capitales dans les Etats membres.

23. En outre, sur la base des recommandations de l'Equipe spéciale sur l'environnement et les établissements humains, l'Assemblée générale avait adopté la résolution 54/242 en date du 28 juillet 1999, dans laquelle elle approuvait notamment la tenue de réunions annuelles du Forum ministériel mondial sur l'environnement. La tenue du premier Forum ministériel mondial sur l'environnement/de la sixième session extraordinaire du Conseil d'administration à Malmö (Suède), du 29 au 31 mai 2000, avait constitué une expérience riche d'enseignements et avait confirmé que l'organisation était sur la bonne voie. Le Forum mondial, qui donnait aux ministres l'occasion de contribuer directement aux politiques du PNUE, pourrait être de mieux en mieux conçu et faire notamment porter ses travaux sur certains thèmes spécifiques.

24. Des représentants ont été d'avis que les réunions ad hoc et les réunions d'experts et de groupes de travail donnaient également aux gouvernements l'occasion de fournir une contribution et des orientations au secrétariat. Les réunions d'experts sur l'eau douce constituaient une bonne illustration de ce type d'échanges et il était proposé que le PNUE envisage de créer de tels groupes sur d'autres questions de fond.

25. De nombreux représentants ont estimé que, vu l'évolution positive de la structure du PNUE et en particulier la création du Forum ministériel mondial sur l'environnement, le Comité de haut niveau n'avait plus de rôle précis à jouer dans l'administration de l'organisation. D'aucuns ont même fait observer qu'un deuxième mécanisme intersessions au niveau ministériel pourrait constituer un double emploi.

26. Tout en admettant qu'il puisse y avoir certains chevauchements dans les rôles respectifs du Comité de haut niveau et du Forum mondial, certains ont craint que la disparition du Comité de haut niveau n'aboutisse à une diminution des contacts et à un approvisionnement du dialogue entre les gouvernements et le Directeur exécutif du PNUE. Il fallait prendre garde à ne pas amoindrir ou affaiblir l'appui politique au PNUE, d'autant plus que l'Assemblée générale avait expressément préconisé le renforcement de l'organisation dans sa résolution 53/242. On a estimé que si le Comité de haut niveau devait être dissous, il faudrait peut-être examiner les autres organes d'administration afin de voir quelles fonctions utiles du Comité pourraient être dévolues à d'autres composantes. Il a été proposé que le nombre des membres du Bureau du Conseil d'administration passe de cinq à dix et que le Bureau et le Comité des représentants permanents se réunissent plus fréquemment.

27. D'autres ont estimé que la réunion en cours du Comité n'était pas l'instance appropriée pour discuter de la question du nombre des membres du Bureau du Conseil d'administration ou de la fréquence de ses réunions et de celles du Comité des représentants permanents.

28. A l'issue des débats, la cinquième réunion du Comité de haut niveau composé de ministres et de hauts fonctionnaires a adopté une décision, pour transmission au Conseil d'administration à sa vingt et unième session, recommandant la dissolution du Comité (le texte de la décision figure à l'annexe I au présent rapport).

#### IV. QUESTIONS DIVERSES

29. Aucune autre question n'a été soulevée lors de la réunion.

#### V. ADOPTION DU RAPPORT

30. Il a été convenu que le Comité confierait la mise au point définitive du rapport de la réunion au rapporteur, qui serait aidé par le secrétariat. Le secrétariat veillerait aussi à ce que le rapport soit traduit dans toutes les langues officielles pour être soumis au Conseil d'administration/au Forum ministériel mondial sur l'environnement à sa vingt et unième session.

#### VI. CLOTURE DE LA REUNION

31. La cinquième réunion du Comité de haut niveau composé de ministres et de hauts fonctionnaires a été déclarée close le 4 février 2001, à 17 h 45.

Annexe IDECISION DU COMITE DE HAUT NIVEAU COMPOSE DE MINISTRES  
ET DE HAUTS FONCTIONNAIRES

Le Comité de haut niveau composé de ministres et de hauts fonctionnaires,

Recommande que le Conseil d'administration, à sa vingt et unième session/le Forum ministériel mondial sur l'environnement envisage d'adopter une décision ainsi conçue :

"Considérant la résolution 53/242 de l'Assemblée générale en date du 28 juillet 1999 relative au rapport du Secrétaire général sur l'environnement et les établissements humains,

Notant que la dissolution du Comité de haut niveau composé de ministres et de hauts fonctionnaires ne devrait en aucune manière affaiblir la structure administrative du Programme des Nations Unies pour l'environnement,

S'étant acquitté avec succès du rôle dont il avait été investi par la décision 19/32 du Conseil d'administration en date du 4 avril 1997 relative à l'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement et rendant donc hommage au Comité de haut niveau composé de ministres et de hauts fonctionnaires pour ses travaux,

Décide de dissoudre le Comité de haut niveau composé de ministres et de hauts fonctionnaires à l'expiration du mandat actuel de ses membres."

Annexe II

LISTE DES DOCUMENTS DONT ETAIT SAISI LE COMITE DE HAUT NIVEAU  
COMPOSE DE MINISTRES ET DE HAUTS FONCTIONNAIRES  
A SA CINQUIEME REUNION

<u>Cote</u>	<u>Titre</u>
UNEP/HLC/5/1	Ordre du jour provisoire
UNEP/HLC/5/1/Add.1	Ordre du jour provisoire annoté
UNEP/HLC/5/2	Le Comité de haut niveau composé de ministres et de hauts fonctionnaires : réexamen de son rôle et de son mandat
UNEP/HLC/5/INF/1	Consideration of the future of High-Level Committee of Ministers and Officials: report of the Bureau on its meeting in Geneva on 2 April 2000.
UNEP/HLC/5/INF/2	List of participants.

-----